

Ontario que dans le Québec. Ils se basaient sur \$7,000 par lit, dans l'Ontario, et puis dans le Québec, \$5,000.

Mais nos soumissions, à Chicoutimi, étaient les plus basses, à \$4,200 par lit, et c'était encore trop cher. J'ai dit au chef de bureau: Pourquoi refuses-tu? Il me répond: Parce que notre évaluateur trouve que c'est trop cher. L'évaluateur ne tient plus compte d'un barème de \$5,000, de \$4,000 ou de \$7,000 par lit; c'est un évaluateur. Je demande au chef de bureau: «Qui as-tu pour évaluateur?» Et lui de me répondre: «Un étudiant». Un étudiant en évaluation, monsieur l'Orateur! C'est un évaluateur chevronné, imaginez-vous, un étudiant!

Eh bien, je lui ai demandé alors: Pourquoi? As-tu envoyé tes documents à Ottawa? Il a répondu: Non, non! Il faisait croire à ces gens que les documents étaient rendus à Ottawa depuis deux ans, alors qu'ici, au bureau chef, il n'y avait rien. Je lui ai dit: Dès demain, envoie-les à Ottawa et ensuite on verra. Moi, je vais remonter à Ottawa. Et c'est là, après une semaine de discussion, que les travaux ont repris. Le bureau central ici, à Ottawa, a accepté et la construction est en marche depuis 15 jours. J'ai dit à ce chef-là: Je ne sais pas quelle est la consigne, mais donne-moi donc les règlements qui vous régissent, vous, les bureaucrates, dans cette affaire-là. Il m'a dit: On n'a pas le droit de vous les donner. A moi, qui suis un député, il me répondit: Nous n'avons pas le droit de vous les donner. Alors, je lui ai dit: Écoute un peu, la loi régissant la construction de maisons d'accueil pour les personnes âgées est parfaite, je l'ai étudiée. Mais même si la loi est parfaite, y a-t-il un organisme quelconque, inconnu, dont les règlements peuvent entraver le bon fonctionnement de la loi, annuler les bons effets de la loi? C'est cela que je voulais savoir. Mais je n'ai pu voir leurs règlements et encore moins le barème qui leur aide à déterminer s'ils doivent consentir un prêt de \$5,000, \$7,000 ou \$4,000. J'ai écrit au ministère pour l'avoir, car je me suis dit que par l'entremise du ministre je le saurais. Il y a encore des règlements secrets qui ne sont pas connus des élus du peuple, que les bureaucrates possèdent. Les bureaucrates! Et j'aime à le dire devant eux, parce que je ne sais pourquoi on me l'a refusé...

[Traduction]

L'hon. M. Nicholson: J'invoque le Règlement. Je me trompe peut-être, mais si j'ai bien compris, l'honorable représentant affirme m'avoir demandé des renseignements. Je ne m'en souviens pas. S'il l'a vraiment fait, qu'il me dise ce qu'il m'a déclaré et quand il l'a fait.

[Français]

M. Gauthier: Non, je dirai à l'honorable ministre qu'il ne m'a pas compris. Je ne parle pas du tout du ministère, je parle seulement du bureau de Chicoutimi, où des bureaucrates m'ont dit qu'ils possédaient des règlements relativement à l'application de cette loi dans les arrondissements. J'aurais voulu avoir ces règlements-là, mais on nous a répondu: Nous ne sommes pas capables de vous les fournir. Je voudrais bien connaître la vérité à ce sujet.

[Traduction]

L'hon. M. Nicholson: A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je voudrais savoir si le député qui a facilement accès auprès du ministre lui a jamais demandé des renseignements de ce genre.

[Français]

M. Gauthier: Monsieur l'Orateur, je remercie bien sincèrement l'honorable ministre et, de fait, quand j'ai laissé mon ami de Chicoutimi, je lui ai dit: Si je ne puis les avoir de votre bureau ici, je suis sûr que le ministre va me les fournir. Et j'attends encore ces données-là pour compléter mon enquête et savoir réellement où était la difficulté. Nous sommes parvenus à l'étape de la construction mais, après deux ans et demi d'attente, et ce non pas à cause du bureau chef ici, ou celui de Québec, mais à cause d'un petit bureau local. Il va se «brasser» bien des choses, parce qu'il y a encore dix demandes dans ma région, et il en viendra d'autres.

C'est très pressant, les foyers pour les vieux, chez nous, et je crois qu'à l'avenir, il ne faudra pas attendre deux ans après la réception d'une demande pour l'approuver. C'est une preuve, comme je le disais tout à l'heure, qu'on se sert encore de certains moyens pour rendre inefficace cette loi régissant la construction de maisons d'accueil pour les personnes âgées, loi qui, en somme, est presque parfaite.

Une deuxième loi qui n'est rien d'autre qu'un écran de fumée est celle qui a trait à l'augmentation de \$30 par mois pour les vieux.

Là, dans tous les journaux, on a lu que les vieillards allaient toucher \$30. Là, c'est encore une loi nouvelle; cela a paru dans les colonnes des journaux, mais qu'est-ce que c'est, en réalité? Nous allons taxer encore tout le monde pour en remettre à 24 ou à 25 p. 100, alors qu'on dit que tous les vieillards bénéficieront de cela.

Eh bien, je connais des vieux qui reçoivent \$1, \$2 et \$3 par mois; allez les voir et vous constaterez qu'ils connaissent les effets de la loi. Et cela, on le prévoyait, car je l'ai dit dès